



HAL
open science

Origine et évolution des termes pour désigner les parents en langue des signes française. I. Parenté

Yves Delaporte

► To cite this version:

Yves Delaporte. Origine et évolution des termes pour désigner les parents en langue des signes française. I. Parenté. La langue des signes hier et aujourd'hui, 2005, n.p. halshs-00008039

HAL Id: halshs-00008039

<https://shs.hal.science/halshs-00008039>

Submitted on 20 Jan 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Yves Delaporte

delaporteyv@wanadoo.fr

Origine et évolution des termes pour désigner les parents en langue des signes française

En langue des signes, le lexique de la parenté est aujourd'hui à peu près uniforme sur tout le territoire français. Derrière cette apparente simplicité se dissimule une histoire complexe. On sera sans doute surpris d'apprendre que le signe américain bien connu FATHER « père », main ouverte et pouce posé sur le front, est d'origine française ; et qu'il n'a pas disparu du territoire français, puisqu'il subsiste encore aujourd'hui dans quelques localités, dans les mains de sourds âgés. Cela prouve combien est urgente la nécessité de recueillir, avant qu'il ne disparaisse définitivement, le trésor linguistique que constituent les signes régionaux, qui réservent certainement d'autres surprises.

Mais ce qui étonnera peut-être encore plus est le fait qu'au XIX^e siècle, le lexique de la parenté ignorait la distinction selon le sexe : un signe unique pour PÈRE et MÈRE, un signe unique pour FILS et FILLE, un signe unique pour FRÈRE et SŒUR. Et, seule trace de cette indifférenciation à avoir subsisté jusqu'aujourd'hui, un signe unique pour MARI et FEMME.

Pour juger ce fait à sa juste valeur, il faut rappeler que chaque société découpe à sa manière le tissu biologique pour déterminer des catégories de parents nommés d'un même terme. Ces classifications varient énormément d'une culture à l'autre. Contrairement à une croyance commune, aucune n'est naturelle. Pas même la nôtre : le fait de désigner d'un terme unique « oncle » des positions de parenté aussi dissemblables que le frère de notre père et le frère de notre mère paraîtrait une aberration à bien d'autres peuples ; sans parler du terme « beau-frère » que nous utilisons indifféremment, et sans sourciller, pour parler aussi bien du frère de notre conjoint que du mari de notre sœur.

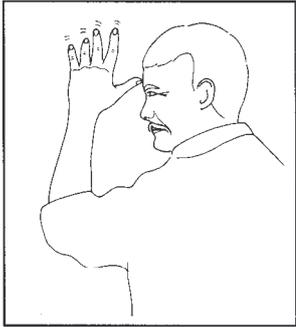
Cependant, malgré leurs immenses différences, tous les lexiques de parenté connus jusqu'ici avaient en commun de tenir compte des trois faits biologiques fondamentaux que sont le sexe, la notion de génération, celle de fratrie. D'une combinaison à deux faces qui excluait l'un de ces trois faits, l'anthropologue Françoise Héritier écrit qu'elle « n'est jamais venue à l'existence », qu'elle « ne s'est jamais imposée comme naturelle à aucun groupe humain ». Les sourds ont été ce groupe humain que n'avait imaginé la théorie que pour en rejeter aussitôt la possibilité.

Si les faits sont là, leur interprétation est délicate. On peut faire l'hypothèse que négliger un paramètre équivaut à mettre l'accent sur les autres : n'avoir qu'un seul terme pour le mari et la femme, c'est exprimer linguistiquement l'unité du couple ; n'avoir qu'un seul terme pour le père et la mère, pour le fils et la fille, pour le frère et la sœur, c'est exprimer linguistiquement l'importance de la filiation. Or, on connaît les entraves qui ont été mis au mariage des sourds, de la prévention à l'eugénisme actif. Du mariage, Ferdinand Berthier, fondateur en 1838 de la Société universelle des sourds-muets, écrit que s'il est « pour tous en général, hommes ou femmes, un des actes les plus importants de la vie, c'est principalement aux yeux du sourd-muet et de la sourde-muette qu'il revêt ce caractère ».

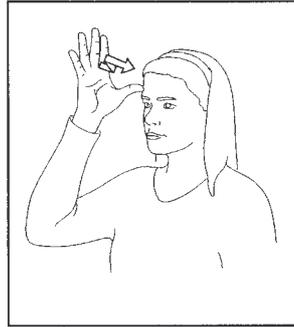
C'est peut-être cela que les sourds ont exprimé collectivement avec cette terminologie insolite qui, avec bien d'autres traits culturels, fait d'eux une communauté humaine qui oblige à redéfinir les catégories usuelles de la pensée.

PÈRE

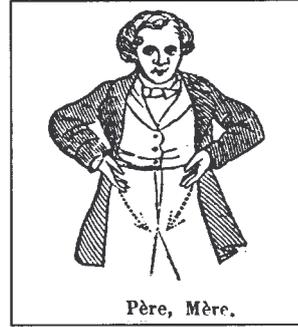
1. Un très ancien signe de province, jamais pratiqué à Paris, s'est maintenu jusqu'aujourd'hui à Clermont-Ferrand. La main ouverte posée sur le front représentait les hautes coiffures emplumées de la fin du XVII^e siècle. Ce signe a également été pratiqué à Angers et au quartier des filles de l'école de Chambéry (sans oscillation des doigts) avec le sens de « monsieur ». Les distances qui séparent ces trois localités suggèrent que ce signe a été répandu au XVIII^e siècle sur une large partie du territoire français, antérieurement à l'entreprise d'éducation des enfants sourds. Introduit aux États-Unis par Laurent Clerc à partir de 1817, il s'y est maintenu avec le sens de « père ». De là, il s'est propagé au Canada, y compris au Québec. Des millions de téléspectateurs ont pu le voir dans le feuilleton *Urgences*, lorsque le docteur Benton, un des héros de cette série américaine, apprend quelques signes pour communiquer avec son fils sourd. Clerc étant né à moins de cent kilomètres de Chambéry, il n'est pas difficile de reconstituer ce qui s'est passé : Clerc a pratiqué ce signe pendant son enfance, puis, arrivé à l'âge de douze ans à l'institut Saint-Jacques, il l'a abandonné, de même que des générations de petits provinciaux entendants ont dû apprendre à se conformer à la norme langagière de la capitale. Devenu plus tard enseignant sur le Nouveau Continent, loin du regard inquisiteur de son mentor l'abbé Sicard, libre de toute attache, il a repris pour lui-même et enseigné aux petits sourds américains ce signe de son enfance.
2. C'est un tout autre signe qui était en usage à Paris aux XVIII^e et XIX^e siècles : « faire sortir de devant soi les mains jointes » (abbé Ferrand vers 1785), « les deux mains s'appliquent au-dessus des hanches, et descendent obliquement sur le ventre en se rapprochant » (Degérando 1827). C'est une métaphore de l'engendrement, proche du signe actuel NAISSANCE. Les descriptions ci-dessus étaient reproduites à l'identique pour MÈRE : c'était donc un seul et même signe qui cumulait les sens de « père » et de « mère », la distinction pouvant être faite, si le contexte l'exigeait, par l'ajout du signe HOMME ou FEMME.
3. Ultérieurement, l'économie de la langue a conduit à revenir à un signe unique. Au cours de ce processus, c'est le signe référant à l'engendrement qui a disparu et ce sont les anciens signes facultatifs HOMME et FEMME qui ont pris la valeur de « père » et « mère ». C'est pourquoi PÈRE est partout un dérivé de HOMME, qui stylise la moustache masculine.



PÈRE 1. Clermont-Ferrand



PÈRE en LS québécoise



PÈRE 2. Paris, 1856



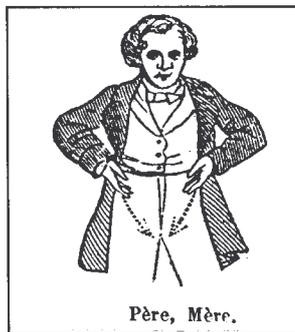
NAISSANCE. Ivt, 1986



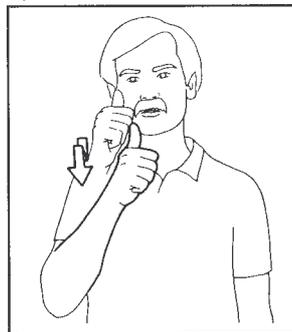
PÈRE 3. Ivt, 1986

MÈRE

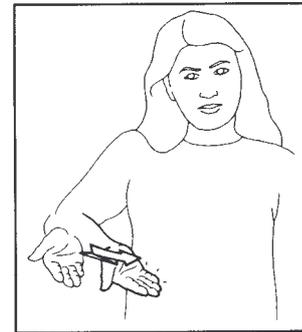
1. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, c'était une métaphore de l'engendrement, valant indifféremment pour « mère » et « père ». En institution, les enseignants l'accompagnaient du signe FEMME pour lui donner la valeur de « mère ». Voir PÈRE 2.
2. L'économie de la langue a conduit à revenir à un signe unique ; au cours de ce processus c'est le signe de l'engendrement qui a disparu. C'est pourquoi MÈRE est aujourd'hui un dérivé de FEMME, qui représente la bride d'une coiffe. Ce signe présente de nombreuses petites variantes de forme, sa configuration pouvant être l'index, le pouce ou la main plate, et le mouvement pouvant être un frottement vertical ou latéral, ou encore un tapotement.
3. Stylisation du geste de bercer un bébé. Redoublé, prend la valeur de « maman ». L'identité de forme avec l'un des signes AMI est une homonymie de hasard, conséquence de l'évolution des deux signes à partir d'étymons sans rapport l'un avec l'autre. AMI est une forme simplifiée, à une main, du signe AMICALE qui, autrefois réalisé sur la poitrine, symbolisait un échange de cœurs.
4. Un tout autre signe, index touchant ou tapotant l'aile du nez, se rencontre ça et là (Bourg-la-Reine, Le Puy, Marseille, etc.) : il provient des exercices d'orthophonie au cours desquels l'index appuyant sur l'aile du nez accompagnait la production de la nasale « an » de *maman*.



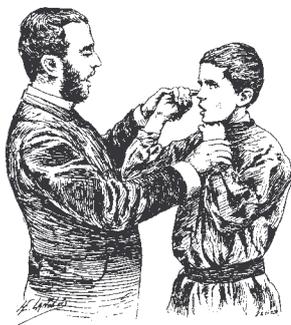
MÈRE 1. Paris, 1856



MÈRE 2. Ivrt, 1986



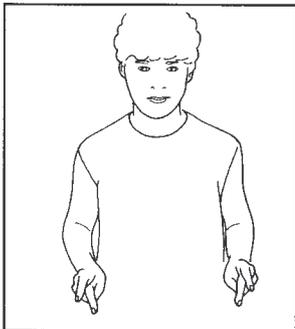
MÈRE 3. Ivrt, 1986



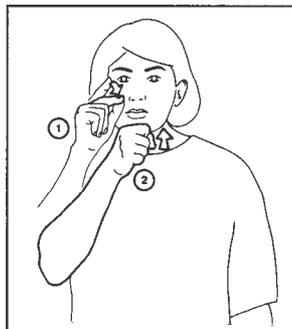
Production du son *an* (MÈRE 4)

GRAND-PÈRE

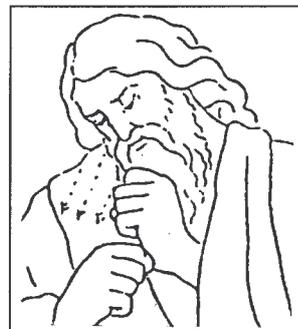
1. « Faire le signe de PÈRE ; jeter la main par-dessus l'épaule comme pour le signe de PASSÉ » (Blanchet 1850).
2. Au Puy, les deux mains en fourche partent vers l'avant depuis les hanches : l'étymon en est l'ancien signe PÈRE 2, métaphore de l'engendrement : « les deux mains s'appliquent au-dessus des hanches, et descendent obliquement sur le ventre en se rapprochant » (Degérando 1827). Il y a eu disparition du premier composant PASSÉ cité par Ferrand. La configuration en fourche est interprétable comme la lettre manuelle P, initiale du mot *père*.
3. Signe composé PÈRE 3 suivi de VIEUX, dans lequel chaque composant perd le redoublement qui l'accompagne lorsqu'il est réalisé seul. Au XIX^e siècle, le signe VIEUX stylisait le geste de s'appuyer sur un bâton. Ultérieurement, le mouvement a été raccourci et redoublé.



GRAND-PÈRE 2. Le Puy, 1984



GRAND-PÈRE 3. Ivrt, 1986



VIEUX. Paris, 1856

GRAND-MÈRE

1. « Faire le signe de MÈRE ; jeter la main par-dessus l'épaule comme pour le signe de PASSÉ » (Blanchet 1850).
2. Signe composé MÈRE suivi de VIEUX, dans lequel chaque composant perd le redoublement qui l'accompagne lorsqu'il est réalisé seul.



GRAND-MÈRE 2. Ivt, 1986

FILS

1. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, la main en moufle s'éloigne du ventre en se transformant en faisceau, « pour simuler l'action de tirer quelque chose de cet organe » (Blanchet 1850). C'est une métaphore identique à celle qui exprime l'engendrement dans les signes PÈRE et MÈRE. Ce signe représentait indifféremment le fils ou la fille. Il n'a plus désigné que le seul fils à partir du moment où le sens « fille » (voir cette entrée) a été transféré sur le signe FEMME.
2. Dès le XVIII^e siècle, on a commencé à remplacer la configuration en faisceau par la lettre manuelle F, initiale des mots *fils* et *filie* : « F manuel, qu'on retire directement de devant l'estomac » (abbé Ferrand, vers 1785). Aujourd'hui, la lettre manuelle F est remplacée par la configuration en pince, configuration naturelle de la LS fr. dont la forme est la plus proche du F manuel.



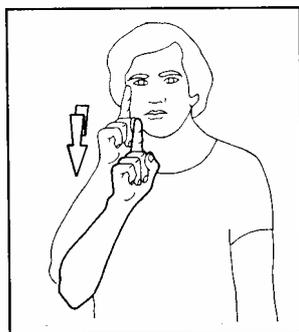
FILS 1, FILLE 1 (reconstitution)



FILS 2. Ivt, 1986

FILLE

1. Au XIX^e siècle, c'est un seul et même signe qui désignait indifféremment la fille ou le fils. Voir FILS 1. L'ancienne polysémie n'a pas entièrement disparu : le signe actuel FILS s'observe encore aujourd'hui en périphérie avec le double sens « fils, fille » (Chambéry, Toulouse, LS belge, LS québécoise).
2. Au XX^e siècle, le sens « fille » a été transféré sur le signe FEMME, qui stylise la bride d'une coiffe. Les locuteurs introduisent parfois de petites différences de forme qui permettent de distinguer entre « fille » *versus* « fils », et « fille » *versus* « garçon ».



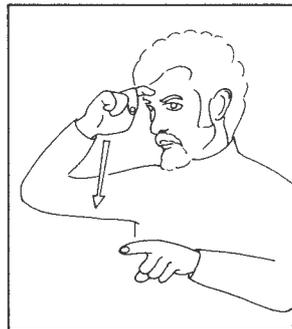
FILLE 2. Ivt, 1986

FRÈRE

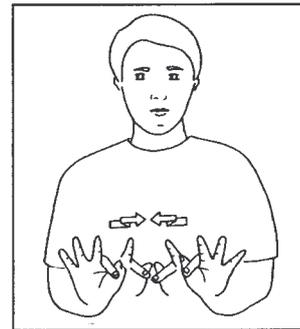
1. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, « frère » est l'un des emplois du signe polysémique MÊME, PAREIL : « FRÈRE : les index des deux mains tendus horizontalement, les frapper l'un contre l'autre par leur côté externe, comme pour le signe PAREIL » (Blanchet 1850) ; Sicard (1808) y voit à juste titre un « signe d'identité, pour désigner une source commune ». Ces anciennes descriptions sont reproduites à l'identique pour le signe SŒUR : c'était donc un seul et même signe qui cumulait les sens de « frère » et de « sœur ».
2. Si le contexte l'exigeait, la distinction entre « frère » et « sœur » se faisait par l'ajout du signe HOMME ou FEMME. Ce signe composé s'est maintenu jusqu'aujourd'hui dans la Drôme. Le composant HOMME se présente sous la forme qu'il avait au XIX^e siècle, main portée au chapeau, forme qui a produit le dérivé actuel GARÇON.
3. Partout ailleurs, la distinction entre les sexes s'est faite de manière plus économique, en injectant dans le signe MÊME la lettre manuelle F, initiale du mot *frère*.
4. À Paris, la réalisation du F manuel par une seule main haut placée a introduit une rupture dans l'histoire du signe.



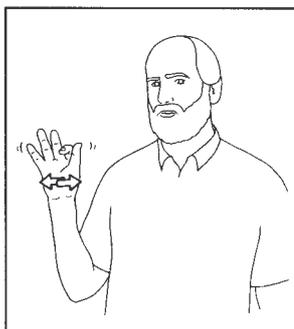
FRÈRE 1. Paris, 1856



FRÈRE 2. Drôme, 1979



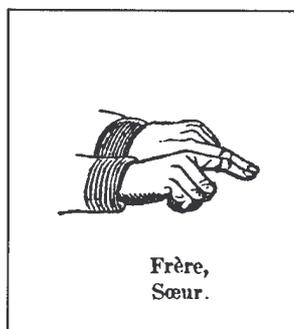
FRÈRE 3



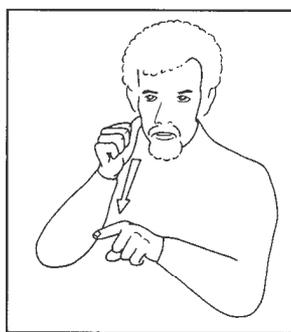
FRÈRE 4. Ivry, 1986

SŒUR

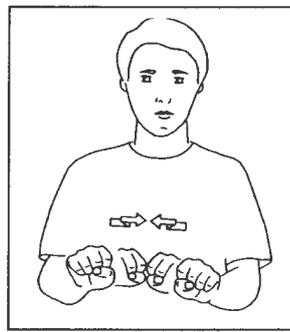
1. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, « même », « frère » et « sœur » étaient trois sens d'un seul et même signe. Voir FRÈRE 1.
2. Pour distinguer « sœur » de « frère », on faisait précéder le signe MÊME du signe FEMME. Ce signe composé s'est maintenu jusqu'aujourd'hui dans la Drôme.
3. Ultérieurement, la distinction entre les sexes s'est faite de manière plus économique, en injectant dans le signe MÊME la lettre manuelle S, initiale du mot *sœur*.
4. À Paris, la réalisation du S manuel par une seule main haut placée a introduit une rupture dans l'histoire du signe.



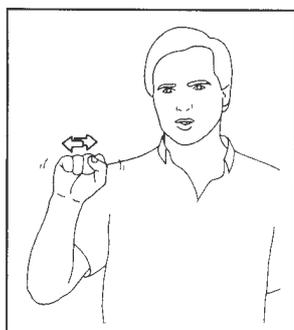
SŒUR 1. Paris, 1856



SŒUR 2. Drôme, 1979



SŒUR 3



SŒUR 4. Ivt, 1986

Sources des illustrations

- PÈRE 2, MÈRE 1, FRÈRE 1, VIEUX : Pierre Pélissier, *Iconographie des signes faisant partie de l'enseignement des sourds-muets*, Paris, Paul Dupont, 1856.
- PÈRE en langue des signes québécoise : UQAM, Groupe de recherche sur la LSQ et le bilinguisme sourd. Banque visuelle des signes dessinés. Cd-rom, 2004.
- PÈRE 3, MÈRE 2, MÈRE 3, GRAND-PÈRE 3, GRAND-MÈRE 2, FILS 2, FILLE 2, FRÈRE 4, SŒUR 4 : dessins de Anne-Catherine Dufour, dans Bill Moody et al., *La langue des signes, dictionnaire bilingue élémentaire* (tome 2), Vincennes, Editions Ivt, 1986.
- GRAND-PÈRE 2 : dessin de l'auteur d'après une photographie dans *Des mains pour le dire, Répertoire de vocabulaire de signes gestuels*, Institut médico-pédagogique pour jeunes sourds, Le Puy, 1984.
- FRÈRE 2, SŒUR 2 : dessins de l'auteur d'après des photographies dans *Langage gestuel*, Institut médico-pédagogique pour déficients auditifs La Providence, Saint-Laurent-en-Royans, 1979.
- PÈRE 1, FILS 1, FRÈRE 3, SŒUR 3 : dessins de l'auteur.
- MÈRE 4 : dessin dans L. Goguillot, *Comment on fait parler les sourds-muets*, Paris, 1889.

Autres ouvrages cités

- Blanchet (Alexandre), 1850. *La surdi-mutité. Traité philosophique et médical suivi d'un petit dictionnaire usuel de mimique et de dactylologie à l'usage des médecins et des gens du monde*, Paris, chez Labé.
- Dégérando (Joseph-Marie), 1827. *De l'éducation des sourds-muets de naissance*, Paris, Méquignon.
- Ferrand (abbé Jean), vers 1785. *Dictionnaire des sourds-muets*. Manuscrit édité par J.A.A. Rattel, Collection ancienne et moderne d'otologie, 7, Laval, 1896.
- Héritier (Françoise), 1996. *Masculin et féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob.
- Sicard (abbé Roch Ambroise), 1808. *Théorie des signes ou introduction à l'étude des langues, où le sens des mots, au lieu d'être défini, est mis en action*, Paris, imprimerie de l'Institution des sourds-muets.